



Convention sur la diversité biologique

Distr. : générale
22 juin 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application
Septième réunion
Nairobi, 4–12 août 2026
Point 14 de l'ordre du jour provisoire*
Questions administratives et budgétaires

**Conférence des Parties à la Convention
sur la diversité biologique**
Dix-septième réunion
Erevan, 19–30 octobre 2026
Point 7 de l'ordre du jour provisoire**
**Administration de la Convention sur la
diversité biologique, budgets des fonds
d'affectation spéciale et examen fonctionnel
du secrétariat**

Rapport intérimaire sur l'examen fonctionnel du secrétariat***

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Pour faire suite aux demandes formulées par la Conférence des Parties au paragraphe 35 de la décision [15/34](#) et au paragraphe 11 de la décision [16/28](#), le secrétariat a organisé la réalisation d'un examen fonctionnel externe approfondi de sa structure, en consultation avec la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tenant compte du rapport sur la délimitation du champ d'application figurant dans le document [CBD/COP/16/4/Add.2–CBD/CP/MOP/11/5/Add.2–CBD/NP/MOP/5/5/Add.2](#).
2. L'examen fonctionnel a été réalisé par l'équipe de conseil en gestion du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)¹, qui s'est attachée à déterminer si le secrétariat était correctement structuré et disposait des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses fonctions², en particulier pour assurer le service des réunions tenues au titre de la Convention et de ses Protocoles et appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et, dans le cas contraire, déterminer quels changements étaient nécessaires pour y parvenir.
3. À sa sixième réunion, l'Organe subsidiaire a pris note du résumé du rapport sur l'examen fonctionnel externe approfondi du secrétariat, qui figure à l'annexe I du document [CBD/SBI/6/10](#), y compris les recommandations concernant les mesures à court, moyen et long termes que le Secrétariat devrait prendre, et a également pris note des consultations en cours sur ces recommandations au sein

*[CBD/SBI/7/1](#).

** [CBD/COP/17/1/Rev.1](#).

*** La présente note n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ L'équipe de conseil en gestion est un groupe de praticiens internes du PNUD basé à New York, spécialisé dans l'amélioration des performances stratégiques et opérationnelles. Elle fournit des services de conseil et d'analyse pour la transformation des activités et la gestion du changement.

² Conformément à l'article 24 de la Convention sur la diversité biologique.

du secrétariat et avec le Bureau de la Conférence des Parties. Le rapport intégral sur l'examen fonctionnel a été présenté dans le document [CBD/SBI/6/INF/12](#).

4. La présente note a été élaborée afin d'informer les Parties de l'avancement de l'examen fonctionnel organisé par le secrétariat depuis la sixième réunion de l'Organe subsidiaire, plus précisément de mars à mai 2026, et notamment en ce qui concerne les mesures énumérées au paragraphe 3 de la recommandation 6/9, y compris les incidences budgétaires des mesures proposées dans le cadre de cet examen fonctionnel. Elle servira donc de base à l'évaluation des incidences budgétaires de ces mesures, telles qu'elles figurent dans le document CBD/SBI/7/15-CBD/COP/17/4 relatif au projet de budget intégré proposé pour les programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles pour la période biennale 2027-2028.

5. En se fondant sur les informations fournies dans la présente note, et pour donner suite à la demande formulée par l'Organe subsidiaire à l'alinéa 4 b) de la recommandation 6/9, le secrétariat organisera, avant la septième réunion de l'Organe subsidiaire devant avoir lieu en juillet 2026, des webinaires d'information à l'intention des Parties se trouvant dans deux fuseaux horaires³.

6. Conformément au paragraphe 3 de ladite recommandation, les informations contenues dans la présente note mettent l'accent sur les progrès réalisés entre mars et mai 2026 en ce qui concerne :

a) La mise en œuvre de mesures sans incidence budgétaire qui améliorent l'efficacité opérationnelle, notamment une structure organisationnelle actualisée (section II) ;

b) La mise à jour ou l'élaboration des descriptions, y compris la classification, des postes existants et supplémentaires, respectivement, nécessaires pour assurer un alignement structurel et stratégique avec les fonctions essentielles et les priorités stratégiques du secrétariat (section III) ;

c) La réalisation, sur la base des fonctions et des descriptions de poste révisées, d'une analyse des incidences sur le personnel et les coûts de l'alignement structurel et stratégique à long terme (section IV).

II. Mesures sans incidence budgétaire qui améliorent l'efficacité opérationnelle, notamment une structure organisationnelle actualisée

7. Depuis la sixième réunion de l'Organe subsidiaire, le secrétariat a organisé une série de discussions ouvertes sur la mise en œuvre de l'examen fonctionnel auxquelles l'ensemble du personnel était convié. Ces concertations, qui ont eu lieu en mars 2026, portaient sur un ensemble de questions essentielles à la réussite de la mise en œuvre de l'examen fonctionnel, à savoir : a) les activités de renforcement des capacités, b) la reddition de comptes, c) la prise en compte des cibles négligées du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, d) la planification stratégique et la mobilisation de fonds, et e) la gestion des connaissances au sein de l'organisation et la suppression des cloisons. Une séance d'information a également été organisée à l'intention de l'ensemble du personnel sur les étapes de la mise à jour les descriptions de poste et des approches qui seront suivies à cet égard.

8. Les discussions ouvertes ont permis au personnel du secrétariat de se prononcer sur les questions clés recensées dans les recommandations découlant de l'examen fonctionnel approfondi externe⁴ et de proposer des mesures que le secrétariat pourrait prendre à cet égard. Elles ont aussi mis en exergue des problèmes communs, à savoir la nécessité de renforcer la coordination interne, la normalisation et l'harmonisation structurelle au sein du secrétariat. Les participants ont également souligné l'importance d'améliorer les échanges d'informations en interne ; de mieux utiliser les procédures opérationnelles normalisées existantes ; d'élaborer de nouvelles procédures, s'il y a lieu ; et de renforcer les systèmes de gestion des connaissances au sein de l'organisation. Enfin, les participants ont reconnu la nécessité de préciser les rôles et les responsabilités des différentes unités

³ Voir la notification 2026-049 (publiée le 9 juin 2026).

⁴ CBD/SBI/6/INF/12.

et équipes, en particulier en ce qui concerne les priorités stratégiques définies par la Conférence des Parties, et d'assurer une répartition plus équilibrée de la charge de travail, conformément aux descriptions de poste du personnel.

9. La nécessité d'un suivi des performances et des activités à l'échelle du secrétariat, étroitement lié à la planification stratégique, a également constitué un élément clé des discussions, les participants ayant souligné son importance pour les échanges internes d'informations, l'établissement en temps opportun et avec précision des coûts, la hiérarchisation des demandes adressées à la Secrétaire exécutive, ainsi que l'efficacité de la levée de fonds pour la mise en œuvre des activités du secrétariat.

10. Il ressort des discussions ouvertes que l'examen fonctionnel permet d'énoncer des orientations précieuses pour la réorganisation structurelle du secrétariat et que les changements structurels doivent s'accompagner d'une transformation de la culture de gestion. À ce titre, l'examen fonctionnel constitue une occasion importante d'aborder ces questions et d'améliorer le fonctionnement, les méthodes de travail et la structure organisationnelle du secrétariat. Cet exercice aide le secrétariat à renforcer son alignement sur ses mandats fondamentaux et ses priorités stratégiques, tels que définis par la Conférence des Parties, y compris le soutien à la mise en œuvre du Cadre.

11. Les résultats de ces discussions ont jeté les bases du réalignement structurel du secrétariat et de la redistribution des fonctions de son personnel. Sur la base des informations recueillies lors des discussions ouvertes internes ainsi que des recommandations découlant de l'examen fonctionnel externe approfondi, la structure organisationnelle a été révisée, comme en témoignent la figure I (représentation schématique des fonctions essentielles) et la figure II (organigramme détaillé faisant état des liens hiérarchiques).

12. Les points forts de ce réalignement structurel sont les suivants :

A. Renforcer la cohérence et mieux équilibrer les fonctions en tenant compte de l'ensemble des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

- Intégrer au sein d'une seule division (Division Sciences, Suivi et Capacités) les axes d'activités relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des biomes et des espèces ; aux causes de la perte de biodiversité ; à la planification, au suivi et à la gestion des connaissances ; ainsi qu'au renforcement des capacités et à l'appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale.
- Intégrer les axes d'activités relatifs à la mobilisation des ressources, les mécanismes de financement et le secrétariat provisoire du Fonds de Cali ; intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques et des secteurs économiques ; collaborer avec les entreprises et le secteur financier, y compris les sources de financement privé et les banques multilatérales de développement ; collaborer avec les peuples autochtones et les communautés locales, notamment dans le cadre de l'intégration des savoirs traditionnels ; et coopérer avec les grands groupes, les parties prenantes, le système des Nations Unies et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, tout en regroupant les fonctions de communication, d'éducation, de sensibilisation du public et de partenariats stratégiques au sein de la Division Transformation économique et sociale.

B. Renforcer l'appui aux réunions intergouvernementales

- Créer une section des services de conférence indépendante, composée de deux unités : i) l'unité Planification et Coordination des réunions et ii) l'unité Appui opérationnel aux réunions.
- Renforcer la planification et le suivi budgétaires en renforçant l'unité Gestion des programmes, qui relève de la section Appui administratif et opérationnel, et en la plaçant sous la responsabilité de Bureau de la Secrétaire exécutive.

C. Renforcer l'appui numérique et la transformation numérique intégrés afin de soutenir les activités du secrétariat

- Créer une unité intégrant les technologies de l'information et la transformation numérique, qui relèverait directement du Bureau de la Secrétaire exécutive, afin de renforcer l'utilisation et le fonctionnement des technologies de l'information ainsi que la gouvernance numérique à l'échelle du secrétariat.

D. Renforcer les communications internes et intégrer des pratiques cohérentes de gestion du changement

- Intégrer la fonction Gestion interne des connaissances et Site web au sein de l'unité Communication, Éducation et Sensibilisation du public, qui a été transférée du Bureau de la Secrétaire exécutive à la Division Transformation économique et sociale.
- Ajouter la fonction de gestion du changement et renforcer la fonction Assurance qualité et Gestion des risques au sein de la Section Appui administratif et opérationnel par la création d'une unité Services de gestion et Conformité.

13. Le réaligement structurel du secrétariat prévoit la réaffectation, sans incidence budgétaire, de fonctions à des postes existants. Par exemple, un poste P-5 de l'unité Coopération a été réaffecté, à la suite du départ à la retraite du titulaire, au chef de la section Services de conférence afin de répondre à la demande croissante de services de conférence et d'assurer la viabilité à long terme de ces services. De même, un poste P-3 de l'équipe TI a été réaffecté à la suite du départ à la retraite de son titulaire à l'unité Causes et Activités intersectorielles de la Division Sciences, Suivi et Capacités, afin d'appuyer les travaux menés au titre du deuxième objectif de la Convention (utilisation durable) et de la gestion durable des espèces sauvages. En outre, 50 % d'un poste P-4, financé par le compte d'affectations spéciales pour frais généraux et initialement rattaché au Bureau de liaison à New York (partagé avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique), a fait l'objet d'une réaffectation à la suite du départ à la retraite du titulaire, afin de renforcer les activités de la section Appui administratif et opérationnel, notamment en matière de gestion du changement.

III. Actualisation des descriptions des postes existants ou élaboration des descriptions des postes supplémentaires, y compris la classification de ces postes, afin de mettre en œuvre l'alignement structurel et stratégique avec les fonctions essentielles et les priorités stratégiques du secrétariat

14. À la lumière de la structure organisationnelle actualisée, chaque division, section et unité a été invitée à énoncer sa vision d'équipe, c'est-à-dire son objectif, ses critères de réussite, ses fonctions clés, les cibles et les sections pertinentes du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dont la mise en œuvre par les Parties doit être appuyée, ainsi que la collaboration avec d'autres unités devant être instaurée pour qu'elle s'acquitte de ses fonctions. Dans le cadre d'un processus itératif de peaufinage mené avec l'aide de la haute direction, toutes les divisions, sections et unités ont finalisé leurs visions d'équipe. C'est à partir de ces documents que seront mises à jour les descriptions des postes existants et que seront élaborées les descriptions des postes supplémentaires nécessaires à l'exécution des missions fondamentales prévues par la Convention et ses Protocoles, conformément aux décisions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles, et en accord avec les priorités stratégiques du Cadre ainsi qu'avec les premières conclusions du rapport sur l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre.

15. Le tableau 1 ci-après résume les énoncés de mission des divisions, sections et unités, tandis que le tableau 2 donne un aperçu de la contribution de chaque unité à la concrétisation des différentes cibles et sections du Cadre.

16. La Secrétaire exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement a présenté, le 17 juin 2026, un mémorandum officiel dans lequel elle sollicite l'approbation de la mise en œuvre de la structure organisationnelle révisée du secrétariat dans le cadre de l'examen fonctionnel. Lorsque la mise à jour aura été approuvée, la réaffectation des fonctions à différents postes existants sera officialisée par des reclassements de poste, s'il y a lieu.

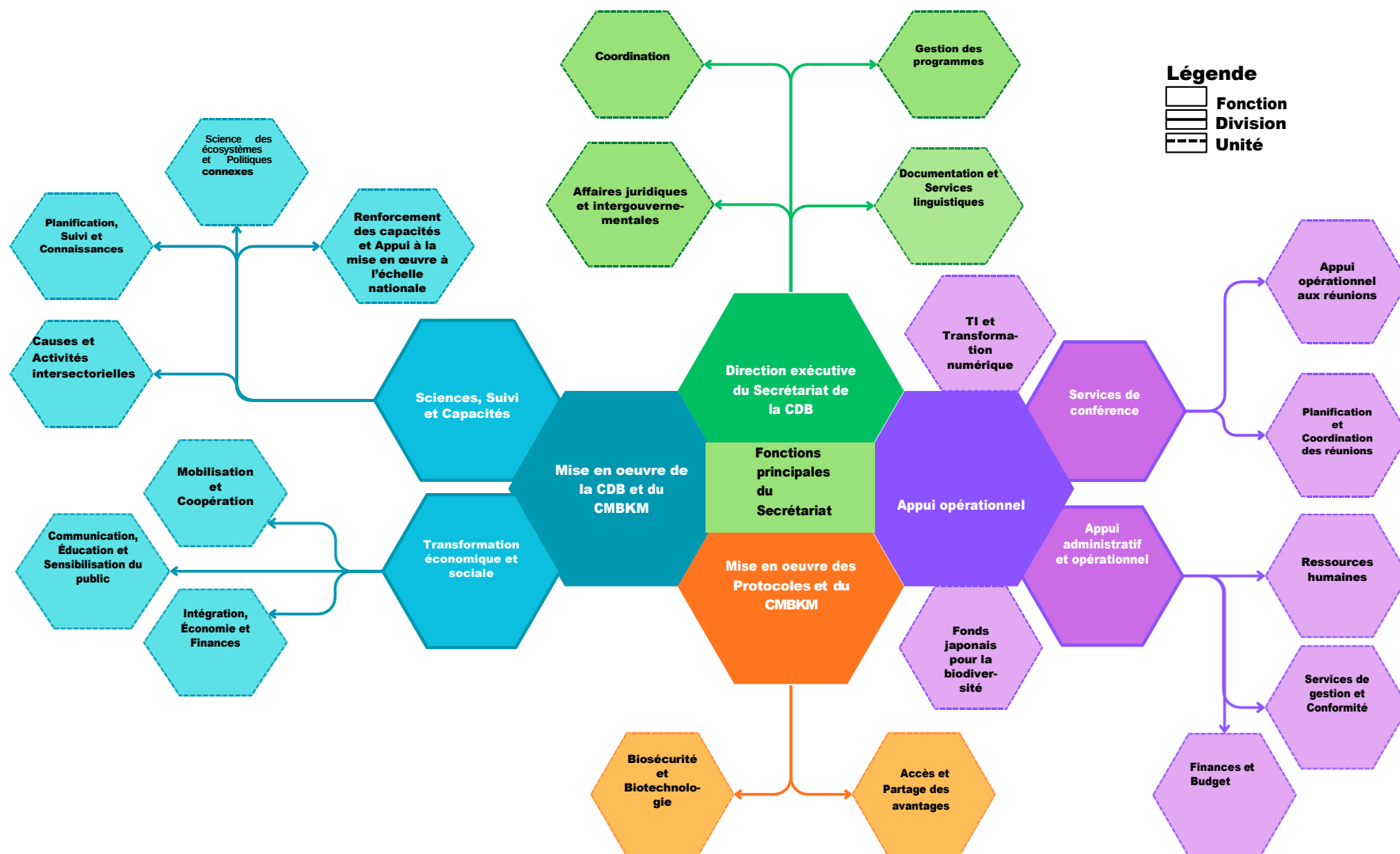
IV. Analyse des incidences de l'alignement structurel et stratégique à long terme sur les effectifs et les coûts

17. Sur la base des progrès accomplis à ce jour, tels que décrits dans la présente note, une analyse détaillée des incidences de l'alignement structurel et stratégique à long terme sur les effectifs et les coûts est présentée dans le document CBD/SBI/7/15-CBD/COP/17/4, qui porte sur le projet de budget intégré proposé pour les programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles pour la période biennale 2027–2028.

18. La structure organisationnelle révisée fait état des postes supplémentaires qui devront être dotés afin d'assurer sa pleine mise en œuvre (voir la synthèse présentée au tableau 3). La justification de ces besoins est résumée dans le document CBD/SBI/7/15-CBD/COP/17/4.

Figure I

Représentation schématique de la structure organisationnelle révisée du secrétariat



Sigles : CBD (Convention sur la diversité biologique) ; TI (technologies de l'information) ; CMBKM (Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal).

Figure II

Organigramme révisé du secrétariat faisant état des liens hiérarchiques (tel que présenté au Programme des Nations Unies pour l'environnement pour approbation le 17 juin 2026)

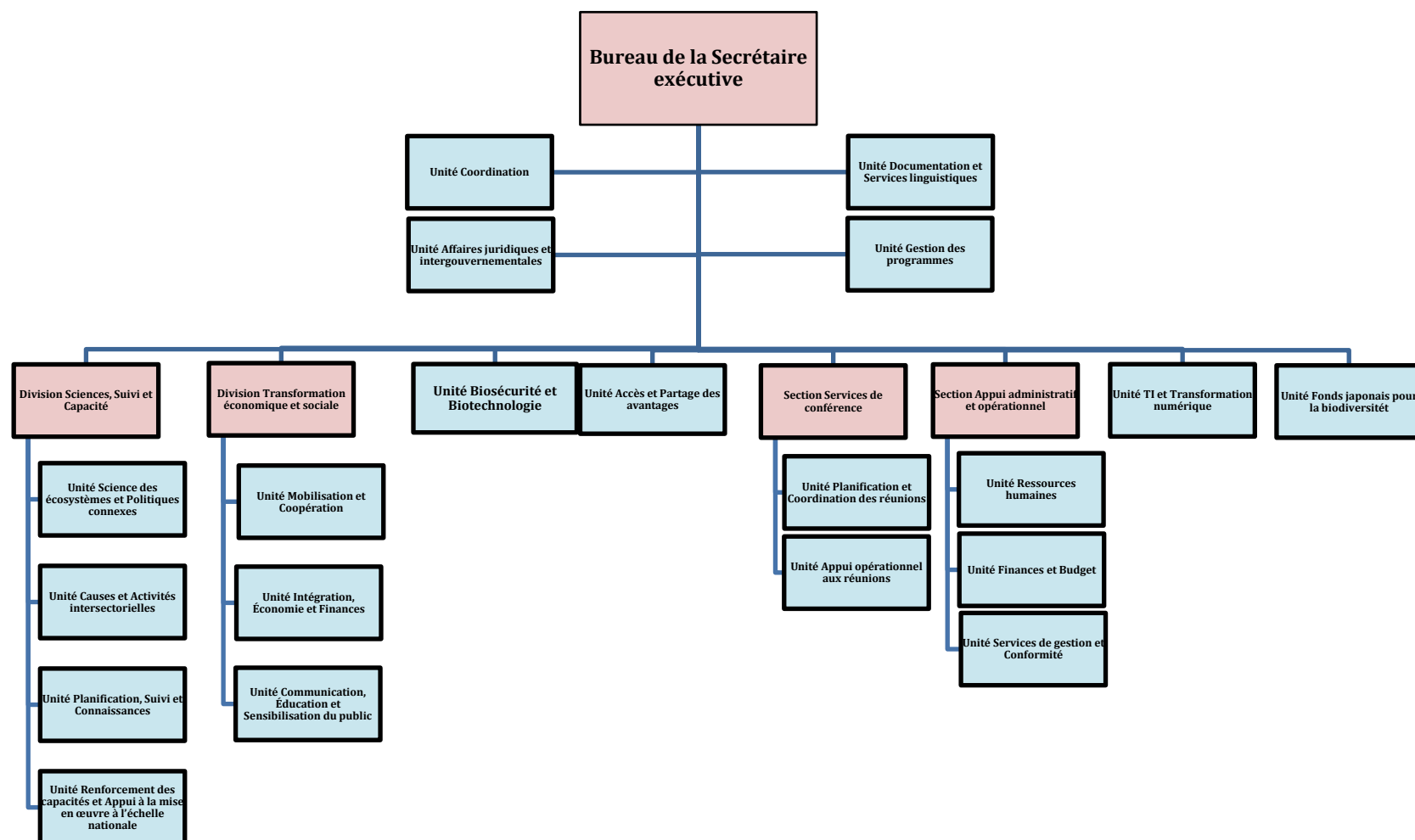


Tableau 1

Énoncé de mission des divisions, sections et unités du secrétariat

<i>Mandat des divisions, sections et unités</i>
1. Bureau de la Secrétaire exécutive Le Bureau de la Secrétaire exécutive représente la Convention et ses Protocoles, ainsi que le secrétariat ; il dirige et gère le secrétariat en tant qu'organisation adaptée à sa mission, conformément aux mandats fondamentaux dévolus par la Convention et ses deux Protocoles, ainsi qu'aux priorités définies par la Conférence des Parties, notamment son plan stratégique (le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal).
1.1 Unité Coordination L'unité Coordination s'assure que le Bureau de la Secrétaire exécutive fonctionne efficacement et de manière cohérente et est bien géré. Elle apporte un soutien en matière de coordination stratégique, managériale, opérationnelle et administrative à la Secrétaire exécutive et à la Secrétaire exécutive adjointe ; elle est la plaque tournante de la coordination exécutive, de l'appui à la gouvernance et de la circulation de l'information au sein du secrétariat ; elle gère les processus organisationnels fondamentaux et soutient la coordination institutionnelle ; et elle assure la diffusion en temps voulu des informations, des documents et des décisions.
1.2 Unité Affaires juridiques et intergouvernementales L'unité Affaires juridiques et intergouvernementales veille à ce que le secrétariat et les organes intergouvernementaux de la Convention et de ses Protocoles exercent leurs activités en conformité avec les règles, règlements et dispositions des traités applicables. Elle appuie la planification et le déroulement des réunions intergouvernementales et fournit des avis juridiques sur les règlements intérieurs, la pratique conventionnelle et les cadres juridiques. Elle soutient également les activités du secrétariat en fournissant des avis juridiques sur des questions administratives, institutionnelles et opérationnelles, garantissant ainsi le respect des règles, règlements et accords applicables.
1.3 Unité Documentation et services linguistiques L'unité Documentation et services linguistiques assure au secrétariat des services de gestion de la documentation, de révision, de traitement de texte, de traduction et de terminologie multilingue, en plus de le conseiller et d'organiser des activités de formation sur la documentation et les normes, politiques et pratiques connexes des Nations Unies. Elle aide ainsi le secrétariat à s'acquitter de certaines de ses fonctions essentielles, notamment la prestation des services de conférence lors des réunions et l'établissement des rapports, comme le prévoient respectivement les alinéas 1 a) et c) de l'article 24 de la Convention, et à assurer le respect d'un principe fondamental des Nations Unies, le multilinguisme.
1.4 Unité Gestion des programmes L'unité Gestion des programmes apporte son soutien à la haute direction et à l'ensemble du secrétariat en matière de planification et de gestion stratégiques axées sur les résultats, de mobilisation de fonds et d'appariement des fonds des donateurs avec les activités prioritaires. Elle les aide également à faire preuve d'efficacité dans la planification et le suivi des programmes, des projets et des autres activités financées par des contributions volontaires, et dans l'établissement des rapports connexes. Elle supervise la mise à jour du cadre de gestion axée sur les résultats du secrétariat, dirige l'évaluation des coûts liés aux décisions de la Conférence des Parties et aux recommandations des organes subsidiaires, et fournit les informations essentielles à l'élaboration des documents budgétaires destinés à la Conférence des Parties. Elle aide également le personnel du secrétariat à utiliser les outils mis en place à l'échelle du Secrétariat des Nations Unies ainsi que d'autres outils pour la gestion des projets et des programmes.
2. Division Sciences, Suivi et Capacités La Division Sciences, Suivi et Capacités apporte un appui technique, scientifique et à l'élaboration des politiques lors des réunions de la Conférence des Parties et des organes subsidiaires, conformément aux articles 6, 7, 8, 9, 10, 12, 16, 17 et 18 de la Convention. Elle soutient la mise en œuvre de la Convention et du Cadre fondée sur des données factuelles ; facilite la planification et le suivi ; et appuie le renforcement et le développement des capacités ainsi que la coopération technique et scientifique.

2.1 Unité Science des écosystèmes et Politiques connexes

L'unité Science des écosystèmes et Politiques connexes réalise des analyses scientifiques, techniques et des politiques, et facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et d'approches pertinents concernant les écosystèmes, les biomes et les espèces, conformément aux articles 8 a) à f), 8 i), 8 k), 9, 10 a) et 10 b) de la Convention. L'unité s'emploie principalement à améliorer la connaissance de l'état des différents écosystèmes, biomes et espèces, ainsi que des pressions auxquels ils sont soumis, et à déterminer les moyens de conserver et d'utiliser de manière durable la biodiversité afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention et du Cadre.

2.2 Unité Causes et Activités intersectorielles

L'unité Causes et Activités intersectorielles fournit des informations scientifiques, techniques et sur les politiques, ainsi que des analyses, des outils et des orientations en vue de s'attaquer aux causes de la perte de biodiversité et à faire progresser les activités intersectorielles conformément aux articles 8 f), 8 h), 8 i), 8 l) et 10, afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention et du Cadre.

2.3 Unité Planification, Suivi et Connaissances

L'unité Planification, Suivi et Connaissances dirige les activités de planification, de suivi, d'examen et d'établissement de rapports du secrétariat, ainsi que ses activités relatives au cadre de suivi, à la gestion des connaissances, au centre d'échange d'information et à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, aux fins des articles 6, 17, 18 et 26 de la Convention. Elle s'emploie essentiellement à concevoir des systèmes d'échange d'information, à réaliser des analyses et des évaluations mondiales des progrès accomplis, à élaborer des outils et des orientations, à mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités, à appuyer les processus de négociation et à favoriser la collaboration en matière de planification, de suivi, d'examen, d'établissement de rapports, d'échange d'information et de gestion des connaissances aux niveaux national, régional et mondial.

2.4 Unité Renforcement des capacités et Appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale

L'unité Renforcement des capacités et Appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale promeut et facilite le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, l'accès aux technologies et leur transfert, ainsi que les activités de soutien à l'innovation, afin de permettre aux Parties et aux parties prenantes concernées d'accélérer la mise en œuvre de la Convention, du Cadre et des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité.

3. Division Transformation économique et sociale

La Division informe les Parties, les parties prenantes et les partenaires institutionnels et leur donne les moyens de mettre en œuvre efficacement la Convention, ses Protocoles et le Cadre en renforçant les fondements économiques, financiers, scientifiques et institutionnels des interventions. Afin de mobiliser des ressources, d'obtenir le soutien de la société et de susciter un engagement collectif à l'échelle mondiale, la Division orchestre la collaboration avec les coalitions et les ministères responsables des finances, de la planification économique et du développement, du commerce et des secteurs économiques à fort impact, ainsi qu'avec les peuples autochtones et les communautés locales, les principaux groupes de parties prenantes, le système des Nations Unies, le secteur financier et les milieux d'affaires privés, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et la société civile, entre autres acteurs concernés, et leur apporte un soutien analytique. En tant que spécialiste des moyens d'exécution, elle vise à faire en sorte que la biodiversité soit intégrée dans les approches mettant à contribution les administrations publiques, la société et l'économie dans leur ensemble en vue de créer des sociétés dont l'empreinte écologique diminue rapidement, en particulier selon les indicateurs liés à la biodiversité.

La Division dirige également l'organisation des réunions de deux organes subsidiaires (l'Organe subsidiaire chargé de l'application et l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales), la prestation des services nécessaires à cette fin, ainsi que leurs activités intersessions respectives. Elle contribue également à l'examen des points de l'ordre du jour qui sont de son ressort lors des réunions de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

Dans le cadre de ses activités d'analyse rigoureuses, de ses partenariats stratégiques et de ses interventions de sensibilisation menées à l'échelle mondiale, la Division collabore avec les Parties et les parties prenantes afin de traduire les engagements en actions coordonnées en faveur de la biodiversité, du développement socioéconomique, de la réduction de la pauvreté et de la prospérité pour tous sur une planète saine.

3.1 Unité Mobilisation et Coopération

L'unité Mobilisation et Coopération orchestre la collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales, les grands groupes et les autres parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et les organisations non gouvernementales, dans le cadre des travaux et des processus relevant de la Convention. Elle apporte son soutien à l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et aux processus intergouvernementaux connexes relevant de la Convention, et donne des avis de politique générale et techniques à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles. Elle encourage et facilite la coopération avec les organisations internationales, les secrétariats des conventions et les entités des Nations Unies, et favorise l'intégration de la biodiversité dans les processus intergouvernementaux pertinents à l'appui du Cadre.

3.2 Unité Intégration, Économie et Finances

L'unité Intégration, Économie et Finances fournit des analyses de programmes et de politiques et des analyses techniques afin d'étayer la prise de décision de la Conférence des Parties, et appuie l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'économie et aux différents niveaux de gouvernement, ainsi que sur les dimensions économiques et financières de la biodiversité, notamment la mobilisation des ressources et le partage multilatéral des avantages. Elle dirige les relations du secrétariat avec la structure institutionnelle chargée de la gestion du mécanisme de financement de la Convention et assurant, à titre provisoire, le secrétariat du Fonds de Cali. Elle dirige également les relations avec les entreprises ainsi qu'avec les secteurs commercial et financier afin de mener à bien les programmes de travail susmentionnés.

3.3 Unité Communication, Éducation et Sensibilisation du public

L'unité Communication, Éducation et Sensibilisation du public, en conformité avec l'article 13 de la Convention, dirige les activités visant à sensibiliser le public et à intégrer la biodiversité dans l'éducation formelle et informelle et à la promouvoir, ainsi que les activités de communication visant à atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles, et à faire progresser la mise en œuvre du Cadre.

4. Unité Biosécurité et Biotechnologie

L'unité Biosécurité et Biotechnologie appuie la coopération internationale en matière de biosécurité, notamment les travaux relatifs au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (le seul instrument juridiquement contraignant à l'échelle mondiale consacré à la manipulation, au transport et à l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés), au Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation et à la biologie de synthèse.

L'unité organise les réunions qui sont consacrées à la biosécurité et à la biotechnologie et qui sont tenues au titre de ces instruments et de la Convention sur la diversité biologique, et assure les services nécessaires à cette fin, dans le but de favoriser la convergence intergouvernementale. Elle aide en outre les Parties à s'acquitter de leurs obligations en facilitant la production, le partage et l'échange d'informations sur la biosécurité et la biotechnologie moderne, notamment par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et en gérant le mécanisme de respect des dispositions du Protocole afin de promouvoir le respect de ses dispositions.

5. Unité Accès et Partage des avantages

L'unité Accès et Partage des avantages dirige et coordonne les travaux du secrétariat relatifs à l'accès et au partage des avantages relevant de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Nagoya. Elle aide les Parties à s'acquitter efficacement de leurs obligations en matière d'accès et de partage des avantages, à prendre des décisions en connaissance de cause, ainsi qu'à assurer un suivi et à effectuer des examens, en mettant l'accent sur la réalisation de l'objectif C et de la cible 13 du Cadre. Elle fournit une assistance technique et un appui à l'élaboration de politiques, au renforcement des capacités et au suivi concernant l'accès et le partage des avantages relevant de la Convention et du Protocole de Nagoya. Elle assure également des services aux processus intergouvernementaux et aux mécanismes relatifs au respect des dispositions, et soutient la maintenance et l'amélioration du Centre d'échange d'information sur l'accès et le partage des avantages, y compris les travaux d'élaboration des politiques liés aux informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques, afin de faciliter les efforts de mise en œuvre des Parties.

6. Unité Fonds japonais pour la biodiversité

L'équipe du Fonds japonais pour la biodiversité gère et utilise ce fonds afin de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, de ses Protocoles et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Au sein du secrétariat, il lui appartient d'apporter un soutien ciblé aux pays en développement Parties, tout en veillant à la cohérence avec les priorités du secrétariat et les décisions de la

Conférence des Parties. En gérant stratégiquement le Fonds, l'équipe appuie les principaux efforts de mise en œuvre déployés à l'échelle nationale et facilite une participation inclusive aux actions en faveur de la biodiversité, renforçant ainsi l'efficacité, la cohérence et l'impact globaux du soutien international en faveur de la biodiversité.

7. Section Services de conférence

La section Services de conférence assure les services nécessaires à la planification, à l'organisation et au bon déroulement des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, ainsi que des réunions intersessions, intergouvernementales et techniques. Elle coordonne toutes les fonctions liées aux services de conférence, notamment le soutien informatique, l'inscription des participants, la passation des marchés, les services relatifs aux lieux de réunion et aux événements, la liaison avec les fournisseurs, les déplacements et la collaboration avec le gouvernement hôte. Ainsi, la section veille à l'efficacité de l'organisation et du déroulement des réunions, ainsi que de la coordination avec les organismes internationaux concernés afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles.

7.1 Unité Planification et Coordination des réunions

L'unité Planification et Coordination des réunions assure la planification stratégique, la coordination et la gestion des services de conférence pour les réunions relevant de la Convention et de ses Protocoles. Elle dirige la planification logistique, l'organisation et le déroulement des réunions, y compris la gestion des lieux, les technologies de conférence, les services audiovisuels, les solutions pour la tenue de réunions virtuelles et hybrides, ainsi que la coordination avec les gouvernements hôtes, les services de sécurité et les organisateurs des réunions afin que les réunions prévues soient bien préparées et bénéficient des services nécessaires.

7.2 Unité Appui opérationnel aux réunions

L'unité Appui opérationnel aux réunions fournit les services de conférence pour les réunions relevant de la Convention et de ses Protocoles. Elle gère les activités mises en œuvre à l'appui des réunions, notamment l'enregistrement des participants, les frais de déplacement et les frais connexes pour les participants pris en charge, la passation des marchés pour les réunions et les activités du secrétariat, les services aux participants, ainsi que l'appui aux réunions virtuelles et hybrides, veillant ainsi à ce que les services de conférence soient efficaces et respectent les critères.

8. Unité Technologies de l'information et Transformation numérique

L'unité Technologies de l'information et Transformation numérique fournit des services numériques fiables et sécurisés à l'appui de la mise en œuvre de la Convention qui permettent à l'organisation de s'acquitter de ses fonctions. L'unité mène ses activités en suivant une approche stratégique, en collaborant étroitement avec le secrétariat, les secrétariats des autres conventions et les partenaires des Nations Unies afin de soutenir et de piloter la transformation numérique en interne, en vue d'améliorer la collaboration, de partager des solutions, de promouvoir l'interopérabilité et de respecter les normes des Nations Unies. En utilisant efficacement les outils et les systèmes numériques, l'unité peut élaborer une stratégie en matière de technologies de l'information, renforcer l'efficacité opérationnelle et favoriser une prise de décision éclairée.

9. Section Appui administratif et opérationnel

La section Appui administratif et opérationnel fournit des services d'appui administratif et opérationnel proactifs, axés sur le client et innovants à toutes les unités de programme, en promouvant l'efficacité et l'efficience, et en gérant et en atténuant les risques administratifs et opérationnels, dans le cadre du mandat et des activités du secrétariat. Ses services couvrent l'ensemble des fonctions relatives aux ressources humaines, aux finances et au budget, ainsi qu'à l'administration générale.

9.1 Unité Ressources humaines

L'unité Ressources humaines fournit des services stratégiques, axés sur les besoins des clients et efficaces en matière de ressources humaines afin d'appuyer l'exécution effective du mandat du secrétariat.

Elle veille à attirer et à former des personnes compétentes et à les maintenir en poste, ainsi qu'à constituer un effectif diversifié, tout en favorisant le respect des règlements des Nations Unies et en permettant la mise en place d'une organisation très performante, souple et responsable.

9.2 Unité Finances et Budget

L'unité Finances et Budget assure une gestion stratégique des budgets et des finances afin de garantir la bonne gestion des ressources du secrétariat et d'appuyer l'exécution effective de son mandat au titre de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles. Elle dirige l'élaboration et le suivi du budget des programmes, en veillant à ce qu'il soit aligné sur les priorités de l'organisation et les décisions de la Conférence/Réunion des

Parties. L'unité supervise la gouvernance financière, la conformité et la reddition de comptes, en fournissant des analyses et des orientations qui favorisent une prise de décision transparente et éclairée de la part de la haute direction et des organes directeurs. Elle gère également les opérations financières du secrétariat, notamment en appuyant la mobilisation des ressources, le contrôle des dépenses, l'établissement des rapports financiers et la coordination des audits, garantissant ainsi une utilisation efficace et responsable des fonds publics confiés au secrétariat.

Grâce à ses analyses financières stratégiques et à son contrôle budgétaire rigoureux, l'unité renforce la capacité du secrétariat à s'acquitter de son mandat, à fournir les services requis par les processus intergouvernementaux et à aider les Parties à atteindre les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

9.3 Services de gestion et Conformité

L'unité Services de gestion et Conformité contribue à renforcer les fonctions administratives internes du secrétariat afin d'améliorer la proactivité, la transparence et l'efficacité, en veillant au respect des normes les plus élevées des Nations Unies en matière de reddition de comptes et en appuyant l'exécution effective du mandat du secrétariat au titre de la Convention et de ses Protocoles. En tant que pôle de coordination de la section Appui administratif et opérationnel, elle fait de l'appui administratif une fonction stratégique qui favorise l'efficacité, la reddition de comptes, la conformité et la durabilité. Elle renforce également la transformation et l'efficacité opérationnelles grâce à la gestion du changement, aux procédures opérationnelles normalisées, aux systèmes de gestion des tickets et aux tableaux de bord des performances ; elle garantit la responsabilité, la conformité ainsi que la gestion et l'atténuation des risques ; elle renforce l'assurance qualité dans le cadre des projets de partenariat ; et elle améliore la durabilité et le contrôle des actifs, ainsi que la gestion efficace des actifs et des installations.

Tableau 2

Cibles et sections du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dont la concrétisation repose sur des unités

<i>Cible (résumé) ou section</i>	<i>Unité principale</i>	<i>Unités contributrices</i>
Cible 1 : Planifier et gérer l'ensemble des zones afin de réduire la perte de biodiversité	Causes et Activités intersectorielles Science des écosystèmes et Politiques connexes	Planification, Suivi et Connaissances Intégration, Économie et Finances Mobilisation et Coopération Communication, Éducation et Sensibilisation du public
Cible 2 : Remettre en état 30 % de tous les écosystèmes dégradés	Causes et Activités intersectorielles Science des écosystèmes et Politiques connexes	Planification, Suivi et Connaissances
Cible 3 : Conserver 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones marines	Science des écosystèmes et Politiques connexes	Planification, Suivi et Connaissances Causes et Activités intersectorielles Intégration, Économie et Finances. Mobilisation et Coopération Communication, Éducation et Sensibilisation du public
Cible 4 : Faire cesser l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre l'homme et la faune et la flore sauvages	Science des écosystèmes et Politiques connexes	Planification, Suivi et Connaissances Causes et Activités intersectorielles
Cible 5 : Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages	Causes et Activités intersectorielles	Planification, Suivi et Connaissances Science des écosystèmes et Politiques connexes
Cible 6 : Réduire de 50 % l'introduction d'espèces	Causes et Activités intersectorielles	Planification, Suivi et Connaissances Science des écosystèmes et Politiques connexes

<i>Cible (résumé) ou section</i>	<i>Unité principale</i>	<i>Unités contributrices</i>
exotiques envahissantes et minimiser leur impact		
Cible 7 : Réduire la pollution à des niveaux sans danger pour la biodiversité	Causes et Activités intersectorielles Mobilisation et Coopération	Planification, Suivi et Connaissances Science des écosystèmes et Politiques connexes Intégration, Économie et Finances. Communication, Éducation et Sensibilisation du public
Cible 8 : Minimiser les effets des changements climatiques sur la biodiversité et renforcer la résilience	Causes et Activités intersectorielles Mobilisation et Coopération	Planification, Suivi et Connaissances Science des écosystèmes et Politiques connexes Intégration, Économie et Finances. Communication, Éducation et Sensibilisation du public
Cible 9 : Gérer durablement les espèces sauvages de manière à procurer des avantages aux populations	Aucune unité ou équipe ne se consacre à cette cible.	Planification, Suivi et Connaissances Causes et Activités intersectorielles Science des écosystèmes et Politiques connexes
Cible 10 : Renforcer la biodiversité et la durabilité dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et de la sylviculture	Aucune unité ou équipe ne se consacre à cette cible.	Planification, Suivi et Connaissances Causes et Activités intersectorielles Science des écosystèmes et Politiques connexes
Cible 11 : Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations	Aucune unité ou équipe ne se consacre à cette cible.	Planification, Suivi et Connaissances Causes et Activités intersectorielles Science des écosystèmes et Politiques connexes
Cible 12 : Améliorer les espaces verts et l'aménagement urbain pour le bien-être des populations et la biodiversité	Causes et Activités intersectorielles Science des écosystèmes et Politiques connexes	Planification, Suivi et Connaissances
Cible 13 : Améliorer le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles	Accès et Partage des avantages	Planification, Suivi et Connaissances
Cible 14 : Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux	Intégration, Économie et Finances Mobilisation et Coopération	Planification, Suivi et Connaissances Science des écosystèmes et Politiques connexes Communication, Éducation et Sensibilisation du public
Cible 15 : Veiller à ce que les entreprises évaluent, communiquent et réduisent les risques et les effets négatifs liés à la biodiversité	Intégration, Économie et Finances	Planification, Suivi et Connaissances Accès et Partage des avantages
Cible 16 : Encourager les populations à faire des choix de consommation durables afin de réduire la	Causes et Activités intersectorielles Intégration, Économie et Finances	Planification, Suivi et Connaissances Communication, Éducation et Sensibilisation du public

<i>Cible (résumé) ou section</i>	<i>Unité principale</i>	<i>Unités contributrices</i>
production de déchets et la surconsommation		
Cible 17 : Renforcer la biosécurité et assurer le partage des avantages de la biotechnologie	Biosécurité et Biotechnologie	Planification, Suivi et Connaissances
Cible 18 : Réduire les incitations préjudiciables d'au moins 500 milliards de dollars par an et renforcer les incitations positives en faveur de la biodiversité	Intégration, Économie et Finances	Planification, Suivi et Connaissances Mobilisation et Coopération Communication, Éducation et Sensibilisation du public
Cible 19 : Mobiliser 200 milliards de dollars par an en faveur de la biodiversité à partir de toutes les sources, dont 30 milliards de dollars par le biais du financement international	Intégration, Économie et Finances	Planification, Suivi et Connaissances Accès et Partage des avantages Mobilisation et Coopération Communication, Éducation et Sensibilisation du public
Cible 20 : Accroître le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique et technique en matière de biodiversité	Renforcement des capacités et Appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale	Planification, Suivi et Connaissances Accès et Partage des avantages Causes et Activités intersectorielles Science des écosystèmes et Politiques connexes
Cible 21 : Veiller à ce que les connaissances nécessaires pour orienter les actions en faveur de la biodiversité soient disponibles et accessibles	Planification, Suivi et Connaissances	Renforcement des capacités et Appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale Accès et Partage des avantages Science des écosystèmes et Politiques connexes
Cible 22 : Garantir à tous la participation à la prise de décision ainsi que l'accès à la justice et à l'information en matière de biodiversité	Mobilisation et Coopération Communication, Éducation et Sensibilisation du public	Planification, Suivi et Connaissances Accès et Partage des avantages
Cible 23 : Assurer l'égalité des genres et veiller à ce qu'une approche tenant compte du genre soit suivie dans les actions en faveur de la biodiversité	Mobilisation et Coopération	Planification, Suivi et Connaissances Communication, Éducation et Sensibilisation du public
Section C	Mobilisation et Coopération	Planification, Suivi et Connaissances Causes et Activités intersectorielles Renforcement des capacités et Appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale Science des écosystèmes et Politiques connexes
Section I	Intégration, Économie et Finances Mobilisation et Coopération	Planification, Suivi et Connaissances Renforcement des capacités et Appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale
Section J	Planification, Suivi et Connaissances	Contribution de toutes les unités concernées
Section K	Communication, Éducation et Sensibilisation du public	Planification, Suivi et Connaissances Renforcement des capacités et Appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale

Note : Le tableau ne fait pas mention des unités appuyant indirectement les travaux liés aux différentes cibles et sections.

Tableau 3

Postes supplémentaires à pourvoir afin d'assurer la pleine mise en œuvre de la structure organisationnelle révisée

<i>Unité</i>	<i>Brève description des postes supplémentaires découlant de la révision de la structure organisationnelle</i>
Renforcement des capacités et Appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale	Spécialiste de la gestion de programme (P-4) chargé de diriger et de coordonner l'élaboration de politiques en matière de coopération technique et scientifique, de transfert de technologies et d'innovation
Renforcement des capacités et Appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale	Spécialiste de la gestion de programme (P-4) chargé de diriger les interventions d'appui à la mise en œuvre à l'échelle nationale
Causes et Activités intersectorielles	Spécialiste de la gestion de programme (P-3) chargé de diriger les travaux sur les effets de la pollution sur la biodiversité
Causes et Activités intersectorielles	Spécialiste de la gestion de programme (P-3) chargé de diriger les travaux sur la planification spatiale, les changements d'utilisation des terres et la restauration tenant compte de la biodiversité
Planification et Coordination des réunions	Spécialiste des services de conférence (P-3) chargé de renforcer la planification, l'organisation logistique et la coordination des réunions
Gestion des programmes	Spécialiste adjoint de la gestion de programme (P-2) chargé de soutenir la mise à jour du cadre de budgétisation axée sur les résultats, l'établissement des coûts liés aux décisions ainsi que le processus de planification stratégique et de suivi à l'échelle du secrétariat
Technologies de l'information et Transformation numérique	Spécialiste adjoint des systèmes informatiques (P-2) chargé de renforcer et de soutenir la maintenance de l'infrastructure informatique et de transformation numérique
Intégration, Économie et Finances	Spécialiste adjoint de la gestion de programme (P-2) chargé de l'intégration, en particulier dans les secteurs financiers, afin d'appuyer la mobilisation des ressources
Communication, Éducation et Sensibilisation du public	Spécialiste adjoint des communications (P-2) chargé d'appuyer les activités de l'unité et de faciliter la mise en œuvre du plan d'action mondial pour l'éducation à la biodiversité
Intégration, Économie et Finances	Assistant principal de programme (G-7) chargé d'appuyer les travaux de l'unité, notamment en matière d'intégration dans les différents secteurs et les administrations infranationales